



Guislaine DAVID
Blandine TURKI
Nicolas WALLET
Co-Secrétaires généraux

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 14 novembre 2022

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale pour les personnels enseignant-es du 1^{er} degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés, à compter du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 21 avril 2023 inclus.

Notre alerte porte sur 4 axes : les moyens, les AESH, les retraites, le pilotage de la politique éducative.

1 - Les moyens inscrits au projet de budget 2023

Le projet de budget se traduit par la suppression de 1 117 postes pour le premier degré. Par ailleurs, les 935 millions prévus pour les augmentations salariales ne pourront suffire à revaloriser l'ensemble des personnels.

Le SNUipp-FSU demande :

- une augmentation des emplois pour abaisser le nombre d'élèves par classe : pas plus de 22 élèves partout, et moins de 18 en éducation prioritaire.
- une revalorisation d'au moins 300 euros nets par mois pour toutes et tous, immédiatement et sans contrepartie.
- l'ouverture de négociations pour une refonte des grilles et le dégel du point d'indice.

2 – Les AESH

Subissant un statut précaire, les AESH conjuguent précarité et bas salaires. Si l'annonce du versement de la prime REP/REP+ est une avancée, le montant au rabais n'est pas acceptable.

Le SNUipp-FSU demande :

- la création d'un corps spécifique de la fonction publique
- le versement de la prime REP/REP+ avec un montant équivalent à celui des autres personnels

3 – Les retraites

Le projet de réforme tel qu'il est connu entraînerait de la souffrance au travail, une santé dégradée en fin de carrière et une baisse drastique du niveau des pensions. Dans notre profession, au cours d'une génération, le recul de l'âge de départ pourrait être de dix années avec la perte du bénéfice de la catégorie active.

Dans le même temps, aucun dispositif n'existe pour aménager les fins de carrières.

Le SNUipp-FSU demande :

- l'abandon du projet de réforme des retraites et l'amélioration du système actuel avec le retour à 60 ans, avec 75% du dernier salaire et la suppression de la décote.
- la possibilité pour les enseignant·es du premier degré de partir à la retraite en cours d'année.

4 – La politique éducative

Menée à travers le prisme des évaluations standardisées imposées aux élèves comme aux écoles, la politique éducative tend à formater les pratiques enseignantes mettant à mal la liberté pédagogique permettant de pratiquer une réelle différenciation. Dans le même temps, sous couvert d'autonomie, les annonces sur "l'école du futur" remettent en cause la dimension nationale de l'éducation créant inégalités et concurrence.

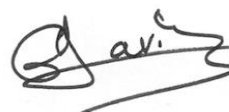
Le SNUipp-FSU demande :

- l'abandon des dispositifs « évaluation d'école » et « école du futur. »
- la fin des évaluations nationales standardisées.

En application du décret n°2008-1246 du 1^{er}/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Guislaine David
Pour le Co-secrétariat général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. David', with a stylized flourish at the end.